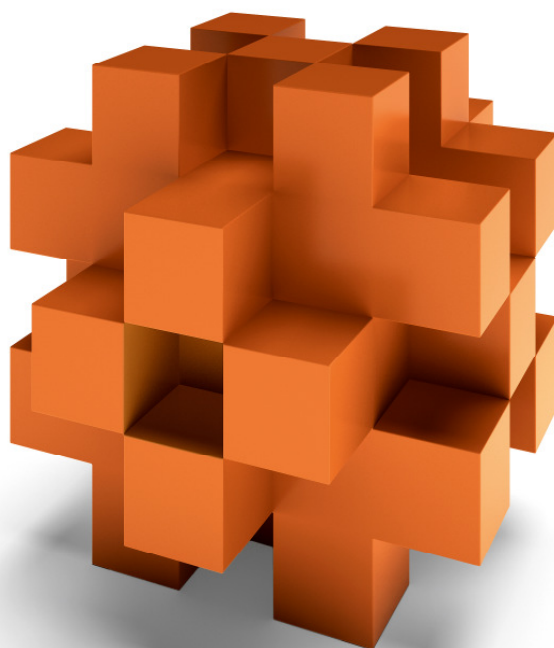


NOUVEAU

BusinessComposit

Nouveau modèle de commissionnement



- Commission de conclusion
- Commission de gestion / d'encadrement
- Valable dès à présent pour les conclusions au 1^{er} janvier 2011

Nouveau modèle de commissionnement pour BusinessComposit.

Motivation accrue pour les courtiers: avec l'introduction du nouveau produit BusinessComposit au 1^{er} avril 2010, c'est aussi un nouveau modèle de commissionnement qui entre en vigueur.

La PAX prévoit de beaux jours pour nos partenaires et les courtiers, avec le nouveau produit collectif BusinessComposit. Pour chaque nouveau contrat d'affiliation, la PAX accorde une commission d'acquisition (unique) sur le montant total des primes. Avec ce nouveau modèle de commissionnement, la PAX vise une augmentation des nouvelles affaires, puisque les courtiers peuvent compter sur des commissions d'acquisition plus attrayantes.

Commission d'acquisition unique (5,0% de la prime totale) + Commission de gestion (1,0% de la cotisation totale par an) pendant toute la durée du contrat.

La commission d'acquisition est versée au plus tôt lorsque toutes les signatures nécessaires sont apposées sur le contrat d'affiliation (pour l'année de conclusion à partir de janvier 2011) et que le contrat a été enregistré par la PAX. La commission de gestion est toujours versée en fin d'année, donc pour la première fois en décembre 2011. En cas d'annulation prématurée, les conditions selon règlement de commissionnement, alinéa assurance-vie collective, prennent effet. La durée minimale du contrat est de 5 ans. Pour des durées inférieures, la commission d'acquisition est réduite au pro rata.

Lors du renouvellement du contrat après 5 ans, la PAX octroie une nouvelle commission d'acquisition, dès que toutes les signatures nécessaires sont apposées sur le contrat d'affiliation et que le contrat a été enregistré par la PAX.

Le nouveau modèle de commissionnement apporte toute une série d'avantages pour les courtiers et pour la PAX: Les nouvelles affaires sont sensiblement revalorisées sans qu'il ne soit nécessaire de renoncer aux revenus provenant de la commission de gestion. Les autres produits collectifs de la PAX (BusinessComfort, BusinessForte, BusinessFlex et BusinessTop) ne sont pas concernés par le nouveau modèle de commissionnement.